MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE
-=-=-=-=-=-=-
SECRETARIAT GENERAL
-=-=-=-=-=-=-
AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT
-=-=-=-=-=-=-
DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

BURKINA FASO
-=-=-=-=-=-
Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le 15 MAI 2023

N° 23-00487 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de **vingt (20) élèves Educateurs de la Petite Enfance,** à former à **l'Institut National de Formation des Personnels de l'Education** (**INFPE**), au profit des Ministères et Institutions, est ouvert dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2023.**

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat, en activité exerçant ou en détachement, âgés de **quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2023** et justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi concerné et remplissant l'une des conditions ci-après :

- être instituteur adjoint certifié, titulaire du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- être assistant d'Education, titulaire du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

Les instituteurs adjoints certifiés admis au CAP et les agents de la fonction publique d'Etat en stage ou déjà nommés dans un emploi spécifique autre que celui de l'enseignement ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les fonctionnaires d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2023 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site www.econcours.gov.bf **du 22 mai à 00h 00mn au 31 mai 2023 à 23h 59mn.**

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à la Direction des Ressources Humaines du

Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le numéro de téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution dont relève le candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une copie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, ou la décision d'engagement accompagnée du premier certificat de prise de service ;
- un état de service délivré par le supérieur hiérarchique immédiat du candidat, indiquant que celui-ci remplit les conditions d'âge, de catégorie, d'échelle et d'ancienneté de service dans l'emploi ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette position ;
- une copie légalisée du (ou des) diplômes exigé(s) ou de l'attestation, s'il y a lieu.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves écrites du concours consistent en un test de culture générale et un test de spécialité, administrés sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

L'épreuve de culture générale est notée sur vingt (20) points et l'épreuve de spécialité sur quarante (40) points.

Toute note inférieure au cinquième (1/5) du nombre total des points est éliminatoire.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

La durée de la formation est de **vingt-un (21) mois.**

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.

Les date et lieux du déroulement des épreuves écrites seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à **06h 30 mn** le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général

Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
Le Secrétaire Général

Hamidou SAWADOGO
Officier de l'Ordre de l'Etalon